



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 03/2017

Objet du préavis

Demande de crédit pour l'assainissement des infrastructures et du réaménagement de la rue du Simplon

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par ce préavis, le Municipalité sollicite le Conseil communal pour une demande de crédit concernant la réalisation de la mise en séparatif de l'évacuation des eaux, le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie et le réaménagement de la chaussée de la rue du Simplon. En effet, cette rue devra permettre, à partir de décembre 2017, le passage de la nouvelle ligne des bus urbains.

Le périmètre concerné se situe entre la rue Guillermaux et la rue de Lausanne d'une part, et d'autre part, entre la rue de Lausanne et la place de la Concorde (cf. plan annexé). La rue de Lausanne ne sera pas touchée, si ce n'est pour le raccordement de la conduite d'eau. L'état de la chaussée oblige la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des infrastructures sur le premier tronçon de la rue du Simplon.

Le réaménagement routier sur une partie de la Place de la Concorde, ainsi que la réorganisation du stationnement sur cette place, feront l'objet d'un projet indépendant, qui se réalisera en 2017. Le financement est prévu par le budget de fonctionnement 2017. En fait, ce tronçon est la continuité du trajet de bus urbain en direction de la gare.

2. Objet du préavis

Réaménagement de la chaussée :

D'entente avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), le réaménagement routier fera l'objet d'une procédure d'enquête publique Camac, dans le courant du mois de mars 2017. La chaussée existante en pavés sera abandonnée au profit d'un enrobé. Le pavé étant plus coûteux et bruyant, il ne se justifie plus. De plus, une rue pavée n'est pas conseillée pour du trafic lourd motorisé (poids lourds, bus, etc.) à cause des déformations engendrées sur les moyen et long termes. Les places de parc latérales seront abandonnées au profit d'un trottoir plus généreux, afin de promouvoir la mobilité piétonne, mais aussi de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. La chaussée future aura une largeur de 3.50 m. Le trottoir sud (côté façades), sera surélevé et d'une largeur de 2.20 m, en moyenne. Le trottoir nord sera à niveau et délimité par un rang de pavés. Il aura une largeur de 2.10 m à 3.00 m. Le sens de circulation sera modifié pour permettre la circulation des bus urbains. Un arrêt de bus, situé à proximité du débouché sur la rue de Lausanne, sera marqué au sol. L'accès au parking public derrière les Deux Tours empruntera la rue du Simplon en sens unique et la sortie sera dirigée vers la rue des Deux Tour ou vers la rue des Rammes. Les places de parc sur ce parking seront réorganisées. Le sens de circulation jusqu'à l'entrée de la place de la Concorde sera unique.

Le gabarit de la route réservée à la circulation des bus laisse peu de possibilités pour installer une piste cyclable. Cependant, les vélos pourront aisément emprunter la chaussée pour se diriger au centre-ville. L'éclairage public sera remplacé par des luminaires LED. Les signalisations horizontale et verticale seront adaptées.

Sur le tronçon entre la rue de Lausanne et la place de la Concorde, le trottoir existant en partie au Sud sera démoli au profit d'un cheminement piéton à niveau, d'environ 2.00 m de large, sécurisé par des potelets verticaux. Le stationnement sur ce tronçon sera aussi supprimé pour ne pas entraver la circulation des bus urbains. L'éclairage public existant, suspendu, ne sera pas remplacé. Les signalisations horizontale et verticale seront adaptées.

Impact sur le stationnement :

Le réaménagement de la rue du Simplon, pour faire passer la ligne de bus, nécessite la suppression de :

- 1 place de livraison pour la 1^{ère} partie ;
- 7 places en zone bleue pour la 1^{ère} partie ;
- 3 places en zone bleue pour la 2^e partie.

Le déplacement de l'entrée et de la sortie du parking, situé derrière le CUB, n'engendre pas de diminution de place sur ce dernier. La suppression des 10 places sera compensée par la création du futur parking public-privé de Guillermaux de 60 places publiques (cf. préavis n° 15/2016).

Mise en séparatif de l'évacuation des eaux :

Le collecteur existant unitaire de 30 cm de diamètre, en ciment, se déverse pour une partie sur la rue de Lausanne et l'autre partie sur la rue de Guillermaux. Selon le Plan Général d'évacuation des Eaux (PGEE), il est proposé de raccorder l'ensemble de la rue du Simplon sur la rue de Guillermaux. Du reste, lors de la réalisation du séparatif de la rue de Guillermaux en 2016, l'embranchement sur la rue du Simplon a déjà été fait.

L'équipement privé permettant les raccordements en séparatif de chaque habitation sera directement construit. Pour être conforme à l'article 15 du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, une convention sera établie avec chaque propriétaire, afin de déterminer sa participation financière au moment de son raccordement.

Les nouvelles conduites seront en matériaux PVC, d'un diamètre de 400 mm pour les eaux claires et d'un diamètre de 250 mm pour les eaux usées.

Il n'y aura pas de mise en séparatif sur le secteur entre la rue de Lausanne et l'entrée de la place de la Concorde. En effet, le collecteur existant en unitaire, se déverse dans le collecteur unitaire existant sur la rue de Lausanne. Selon le PGEE, la mise en séparatif de ce bassin versant est prévu d'ici trente ans.

Il est possible que dans le cadre des travaux de collecteurs, nous soyons confrontés à la découverte du mur d'enceinte. De ce fait, nous avons prévu au devis, un montant pour les relevés archéologiques.

Remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie :

La conduite existante d'eau potable et de défense incendie située dans cette rue est en mauvaise état. Elle est en fonte ductile de 100 mm de diamètre. Elle a fait l'objet de plusieurs fuites ces dernières années. Le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) propose que la liaison de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre la rue de Lausanne et la rue de Guillermaux soit d'un diamètre de 150 mm. L'intervention sur la rue de Lausanne provoquera une fermeture partielle de la chaussée au maximum d'un jour. Ceci permettra d'améliorer le débit pour la défense incendie dans le quartier. Il faut rappeler que la conduite existante sur la rue de Lausanne est également en mauvais état, suite à des fuites répétitives.

Il n'y a pas de conduite d'eau potable et de défense incendie sur le secteur entre la rue de Lausanne et l'entrée de la place de la Concorde.

Le remplacement de l'équipement privé du réseau d'eau potable est entièrement pris en charge par la Commune sur le domaine public. Chaque propriétaire sera informé du fait qu'il est libre de le faire, à ses frais, sur le domaine privé.

Les services du gaz, du téléphone, d'Internet et de l'électricité ont démontré un intérêt pour assainir leur réseau respectif. Le cas échéant, les frais de génie civil découlant de ces services feront l'objet d'un financement propre selon une clé de répartition définie. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas comptabilisés dans ce préavis.

Les montants mentionnés ci-après sont issus de devis établis par le bureau d'ingénieurs mandaté. Une mise en soumission, selon la loi en vigueur sur les Marchés Publics, se fera d'entente entre les éventuels partenaires du projet.

Par ailleurs, à l'instar de chaque chantier dans l'intra-muros, un inventaire photographique de l'état intérieur et extérieur de chaque habitation touchée par l'emprise du chantier sera réalisé avant le début des travaux. Il en est de même pour l'établissement d'une assurance responsabilité civile et travaux de construction.

Durant les travaux, la rue sera fermée à la circulation. Seul l'accès aux habitants bordiers sera autorisé avec certains inconvénients. La place de parc des Deux Tours sera alors accessible par la rue des Rammes, respectivement celle des Deux Tours.

3. Données techniques

Caractéristiques de la conduite d'eau potable :

- Conduite en fonte ductile, diamètre 150 mm, longueur 105 m.

Caractéristiques de la mise en séparatif :

- Conduites en PVC, diamètre 400 mm pour les eaux claires, longueur 90 m ;
- Conduites en PVC, diamètre 250 mm pour les eaux usées, longueur 90 m.

Travaux routiers :

secteur rue de Guillermaux – rue de Lausanne :

- largeur de la chaussée, 3.50 m au centre ;
- trottoir latéral sud dénivelé, largeur moyenne de 2.20 m ;
- trottoir latéral nord à niveau, largeur jusqu'à 3 m ;
- longueur total 105 m ;
- bordures du trottoir dénivelé en granit et à niveau délimité par un rang de pavés ;
- le revêtement de la chaussée et des trottoirs en enrobé.

secteur rue de Lausanne – entrée place de la Concorde :

- largeur de la chaussée, 3.50 m au centre ;
- trottoir latéral sud, à niveau, largeur moyenne de 2 m ;
- espace latéral nord à niveau, largeur jusqu'à 1 m ;
- installation de poteaux de sécurité ;
- longueur totale 55 m ;
- le revêtement de la chaussée et des trottoirs en enrobé.

Programme des travaux :

- l'information aux propriétaires riverains et à la SIC a déjà eu lieu ;
- mise à l'enquête publique courant mars – avril 2017 ;
- mise en soumission en avril 2017 ;
- adjudication en mai 2017 ;
- le début des travaux de génie civil est planifié pour la mi-juin 2017. Ils dureront environ 5 mois ;
- la pose du tapis final sur la chaussée se fera durant les vacances d'automne, à fin octobre 2017. Le mois de novembre est destiné à la finition des travaux, au marquage, signalisation et éclairage public ;
- l'ouverture définitive à la circulation est prévue pour la fin novembre 2017.

4. Coûts des travaux

Les montants ci-dessous représentent la part de la commune. Ces coûts sont basés sur un devis estimatif établi par le bureau d'ingénieurs mandaté.

Travaux de génie civil assainissement	Fr.	240'000.—
Travaux de génie civil pour la conduite d'eau potable et fibre optique	Fr.	45'000.—
Travaux appareillage eau potable (fourniture et pose)	Fr.	60'000.—
Travaux de réfection de la chaussée (bordures, grilles de route, éclairage, marquage)	Fr.	185'000.—
Eclairage public	Fr.	50'000.—
Marquage et signalisation	Fr.	10'000.—
Honoraires ingénieurs	Fr.	50'000.—
Prévus au fonctionnement n° 810.3185.01	./.	Fr. 50'000.—
Expertise bâtiments voisins et études archéologiques (mur d'enceinte)	Fr.	20'000.—
Divers et imprévus (estimés entre 5% et 8%)	Fr.	<u>48'000.—</u>
Total HT	Fr.	658'000.—
TVA 8%	Fr.	<u>52'640.—</u>
Total TTC arrondi	Fr.	<u>711'000.—</u>

Nous pouvons nous attendre à une subvention ECA de l'ordre de Fr. 15'000. —.

Récapitulation :

Infrastructures (EU, EC)	Fr.	280'000.—
Infrastructures (EP)	Fr.	115'000.—
Réaménagement routier	Fr.	316'000.—
Prestations communales	./.	Fr. 10'000.—
Subvention attendue de l'ECA	./.	Fr. 15'000.—
Total net (TTC)	Fr.	<u>686'000.—</u>

5. FinancementRéaménagement de la chaussée :

Le montant total à financer pour le réaménagement de la chaussée est de Fr. 316'000. —TTC.

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, il faudrait alors avoir recours à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 24/2016). Dans ce cas, et pour autant que la Municipalité décide de recourir à l'emprunt pour la totalité prévue dans le présent préavis, soit Fr. 316'000. —, le total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués, se situeraient aux environs de Fr. 51'476'000.— (ne tient pas compte du futur préavis n° 01/2017).

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 316'000.— relative au réaménagement de la chaussée sur une durée de 20 ans.

Mise en séparatif de l'évacuation des eaux et remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie :

Le montant total à financer est de Fr. 385'000. — TTC (Fr. 280'000.— + Fr. 115'000.— - Fr. 10'000.—).

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, il faudrait alors avoir recours à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 24/2016). Dans ce cas, et pour autant que la Municipalité décide de recourir à l'emprunt pour la totalité prévue dans le présent préavis, soit Fr. 385'000. —, le total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués, se situeraient aux environs de Fr. 51'861'000.— (ne tient pas compte du futur préavis n° 01/2017).

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 280'000. —TTC relative à l'évacuation des eaux par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées n° 9280.4630 égout-épuration – travaux futurs.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 115'000.—TTC, relative à la conduite d'eau et de défense incendie sur une durée de 30 ans.

Frais de fonctionnement annuelsTravaux routiers :

Amortissement	:	5.00 % de Fr. 316'000. —	Fr.	15'800.—
Intérêts	:	2.00% de Fr. 316'000. —	Fr.	<u>6'320.—</u>
Total (TTC)			Fr.	<u>22'120.—</u>

Conduite d'eau et de défense incendie :

Amortissement	:	3.33 % de Fr. 115'000. —	Fr.	3'830.—
Intérêts	:	2.00% de Fr. 115'000. —	Fr.	<u>2'300.—</u>
Total (TTC)			Fr.	<u>6'130.—</u>

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 03/2017 de la Municipalité du 1^{er} mars 2017 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à réaménager la chaussée, à mettre en séparatif l'évacuation des eaux et à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la rue du Simplon pour un montant de Fr. 711'000 — (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 316'000.—(TTC) pour le réaménagement routier par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 316'000. — (TTC), relatif au réaménagement routier et de l'amortir sur une durée de 20 ans ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 385'000.—(TTC) relatif à la mise en séparatif des eaux et au remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie, par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement, montant dont il aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 5** : d'autoriser la Municipalité à procéder à un amortissement d'un montant de Fr. 280'000.—(TTC) relatif à la mise en séparatif des eaux, dont il aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées au compte n° 9280.4630, égouts et épuration futurs.

Article 6 : d'autoriser la Municipalité à porter au bilan le montant de Fr. 115'000.—(TTC) relatif au remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie, dont il aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention de l'ECA, et de l'amortir sur 30 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 1^{er} mars 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

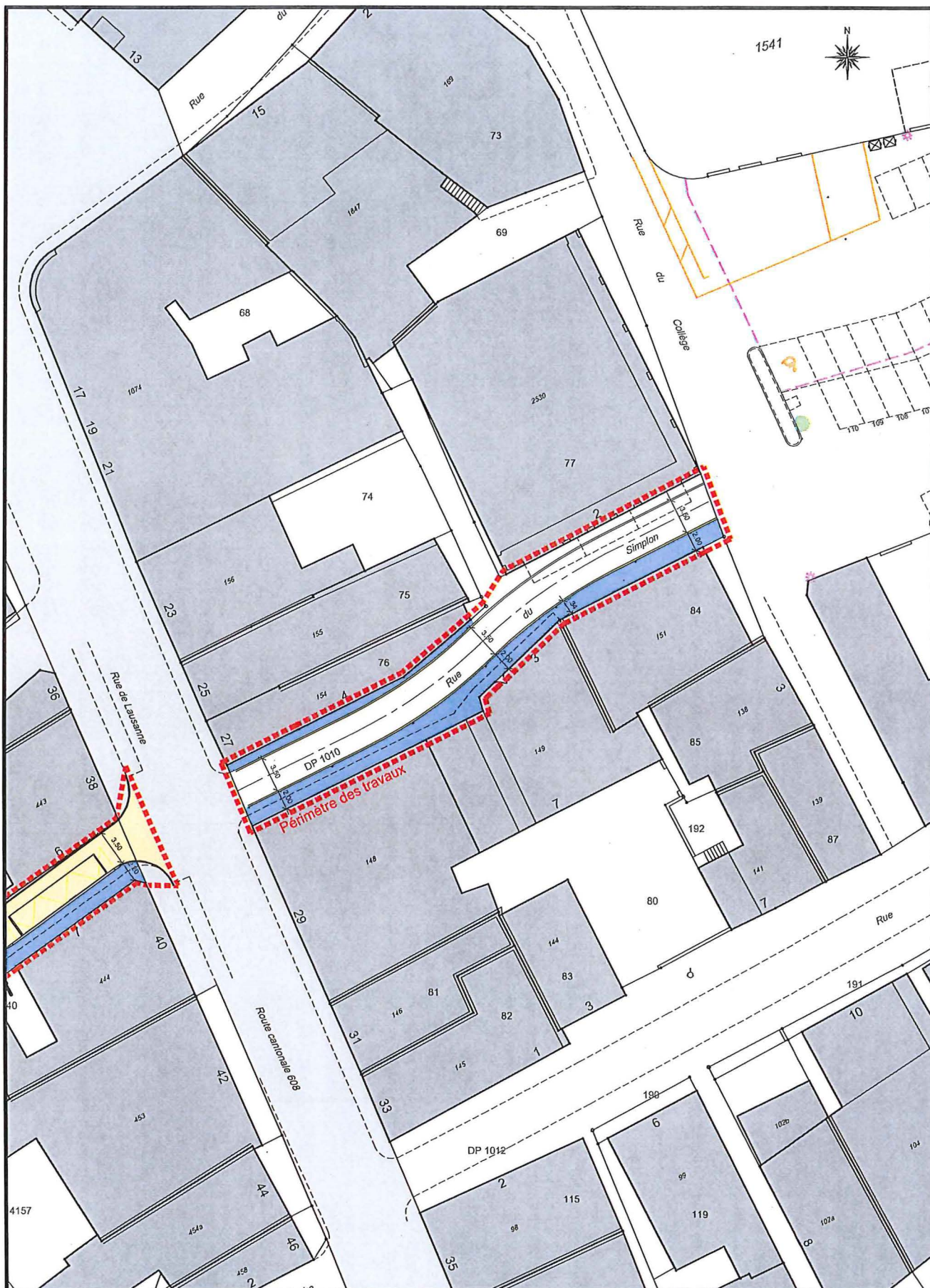
Annexe : Plans

Annexe pour l'original du préavis : 1 dossier

Municipaux délégués : M. André Jomini
M. André Bersier



Rue des Granges 14
CH-1530 PAYERNE
Tél. 026'660'31'77
Fax 026'660'41'27
payerne@kung-sa.ch



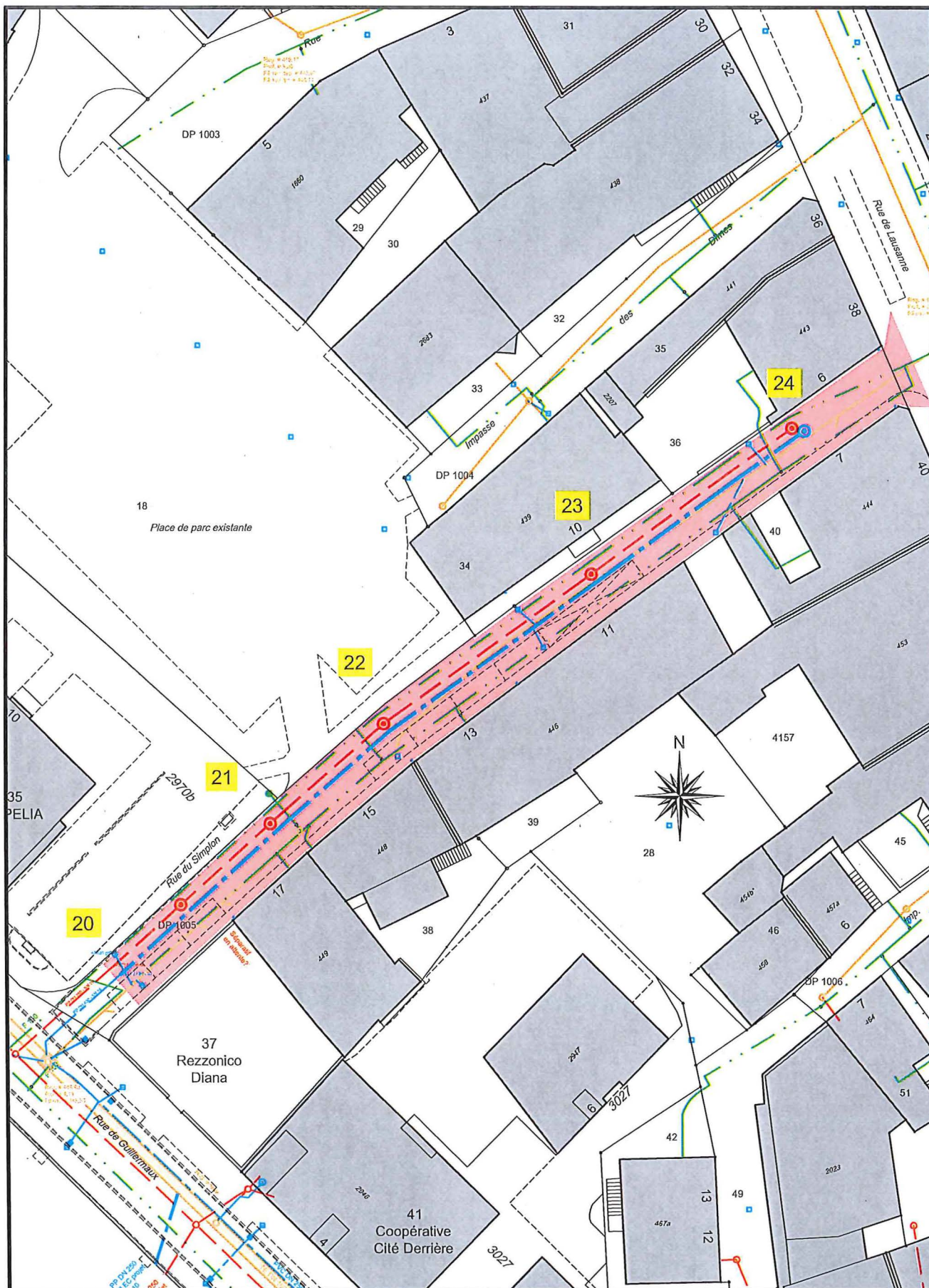
COMMUNE DE PAYERNE Rue du Simplon

Extrait du plan situation No P3224-101 - Superstructure
Entre rues de Lausanne et place de la Concorde
Echelle 1:500 31.01.2017



Küng et Associés SA
Ingénieurs civils EPFL - SIA

Rue des Granges 14
CH-1530 PAYERNE
Tél. 026/660'31'77
Fax 026/660'41'27
payerne@kung-sa.ch



COMMUNE DE PAYERNE Rue du Simplon

Extrait du plan situation No P3224-101 - Infrastructure
Entre rues de Lausanne et Guillemaux
Echelle 1:500 31.01.2017

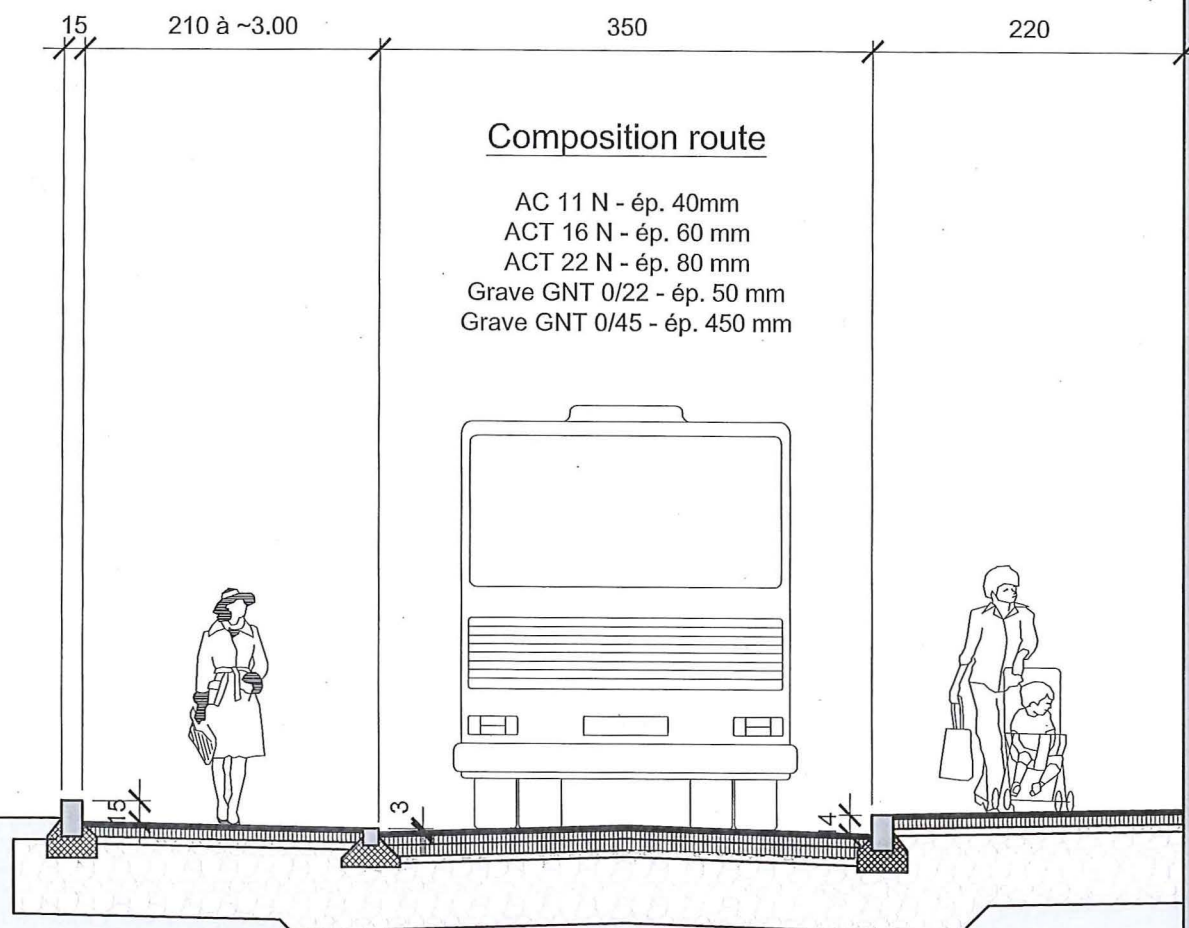


Küng et Associés SA
Ingénieurs civils EPFL - SIA

Rue des Granges 14
CH-1530 PAYERNE
Tél. 026'660'31'77
Fax 026'660'41'27
payerne@kung-sa.ch

COUPE TYPE A-A

1:50



COMMUNE DE PAYERNE

Rue du Simplon

Extrait du plan situation No P3224-101 - Coupe type

Entre rues de Lausanne et Guillermaux

Echelle 1:500

31.01.2017



Küng et Associés SA
Ingénieurs civils EPFL - SIA

Rue des Granges 14
CH-1530 PAYERNE
Tél. 026/660'31'77
Fax 026/660'41'27
payeme@kug-sa.ch